

<i>Discipline</i>	<i>Conseiller sportif référent</i>
245 - RANDONNÉE PEDESTRE	Hélène Fleury
246 - ROLLER SPORTS	Marie-Laurence Bentz
249 - SAUVETAGE ET SECOURSISME	Caroline Descharles
250 - SKI NAUTIQUE	Hélène Fleury
252 - SQUASH	Hélène Fleury
253 - SURF	Hélène Fleury
254 - TAICHIQUAN	Hélène Fleury
256 - TWIRLING BATON	Caroline Descharles
258 - VOL LIBRE	Hélène Fleury
261 - SPORTS DE CONTACT	Caroline Descharles
402 - E.P.G.V.	Caroline Descharles
403 - E.P.M.M.	Caroline Descharles
408 - F.S.C.F.	Marie-Laurence Bentz
410 - F.S.G.T.	Hélène Fleury
413 - U.F.O.L.E.P	Marie-Laurence Bentz
420 - FEDERATION A.S.P.T.T.	Hélène Fleury
501 - HANDISPORT	Marie-Laurence Bentz
503 - SPORT ADAPTE	Marie-Laurence Bentz
602 - U.G.S.E.L.	Marie-Laurence Bentz
604 - U.N.S.S.	Marie-Laurence Bentz
605 - U.S.E.P.	Marie-Laurence Bentz
712 - MEDAILLES JS	Marie-Laurence Bentz
714 - O.M.S.	Marie-Laurence Bentz

Marie-Laurence Bentz	marie-laurence.bentz@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 83 48
Caroline Descharles	caroline.descharles@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 83 71
Hélène Fleury	helene.fleury@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 83 66
Hervé Le Deuff	herve.le-deuff@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 83 72

Sylvie Doméon Secrétariat	sylvie.domeon@cotes-darmor.gouv.fr	02 96 62 83 46
-------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

CNDS 2014 - DDCS 22 - Liste des Conseillers sportifs référents

<i>Discipline</i>	<i>Conseiller sportif référent</i>
100 - C.N.O.S.F - CDOS.	Hervé Le Deuff
101 - ATHLETISME	Marie-Laurence Bentz
102 - AVIRON	Hélène Fleury
103 - BADMINTON	Hélène Fleury
105 - BASKET-BALL	Marie-Laurence Bentz
106 - BOXE ANGLAISE	Caroline Descharles
107 - CANOË-KAYAK	Hélène Fleury
108 - CYCLISME	Caroline Descharles
109 - EQUITATION	Caroline Descharles
110 - ESCRIME	Caroline Descharles
111 - FOOTBALL	Marie-Laurence Bentz
112 - SPORTS DE GLACE	Marie-Laurence Bentz
113 - GYMNASTIQUE	Marie-Laurence Bentz
225 - GOLF	Hélène Fleury
115 - HANDBALL	Marie-Laurence Bentz
117 - JUDO	Caroline Descharles
118 - LUTTE ET GOUREN	Caroline Descharles
119 - NATATION	Hélène Fleury
247 - RUGBY	Marie-Laurence Bentz
123 - TENNIS	Hélène Fleury
124 - TENNIS DE TABLE	Hélène Fleury
125 - TIR	Caroline Descharles

<i>Discipline</i>	<i>Conseiller sportif référent</i>
126 - TIR A L'ARC	Marie-Laurence Bentz
127 - TRIATHLON	Hélène Fleury
128 - VOILE	Hélène Fleury
129 - VOLLEY-BALL	Marie-Laurence Bentz
202 - AERONAUTIQUE	Hélène Fleury
205 - AIKIDO BUDO	Caroline Descharles
210 - BILLARD	Hélène Fleury
212 - SAVATE, BOXE FRANCAISE	Caroline Descharles
214 - CHAR A VOILE	Hélène Fleury
217 - COURSE D'ORIENTATION	Hélène Fleury
218 - CYCLOTOURISME	Hélène Fleury
219 - DANSE	Hervé Le Deuff
220 - ECHECS	Hélène Fleury
221 - ETUDES et SPORTS S. M.	Hélène Fleury
222 - FOOTBALL AMERICAIN	Marie-Laurence Bentz
229 - KARATE	Caroline Descharles
232 - MONTAGNE ESCALADE	Hélène Fleury
233 - MOTOCYCLISME	Caroline Descharles
237 - PARACHUTISME	Hélène Fleury
238 - PÊCHE AU COUP	Hélène Fleury
242 - PETANQUE	Hélène Fleury



Liberté • Égalité • Fraternité

PREFET DES COTES-D'ARMOR

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
DES CÔTES D'ARMOR

ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES

Affaire suivie par : Mme FLEURY Hélène

Tél : 02.96.62.83.66

Courriel : helene.fleury@cotes-darmor.gouv.fr

Secrétariat : Mme Sylvie DOMEON

Ligne directe : 02.96.62.83.46.

Courriel : sylvie.domeon@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 17 février 2014

Le Directeur Départemental de la
Cohésion Sociale des Côtes d'Armor
aux

Président(e)s des clubs sportifs

N/réf. : CNDS/01/HF/SD

Objet : mise en œuvre de la campagne relative au C.N.D.S. 2014

Madame la Présidente, monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la campagne relative à la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) va débuter à partir du 18 février 2014.

Les subventions accordées au niveau local (part territoriale) ont pour objet d'aider le développement de la pratique sportive par le soutien aux projets des associations sportives locales affiliées à des fédérations sportives agréées. Ces subventions s'adressent à tous les clubs sportifs costarmoricains qui sont à la fois agréés « sport » par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes-d'Armor et qui sont à jour de leur affiliation auprès de leur fédération sportive.

Conformément à la directive nationale du C.N.D.S. qui fixe le cadre général de la politique sportive, des orientations régionales ont été définies et une note « complément d'information 22 » précisant les actions subventionnables a été élaborée.

Pour 2014, les demandes de subvention pourront concerner :

- un emploi sportif,
- un territoire,
- un public spécifique,
- une action de promotion des activités physiques et sportives à des fins thérapeutiques.

Le détail des actions subventionnables est précisé dans la note « complément d'information 22 » mise en ligne sur le site internet de la Préfecture 22.

Tous les éléments relatifs à cette campagne C.N.D.S. 2014 seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor et pourront être téléchargés à partir **du mercredi 19 février 2014**, selon la démarche suivante :

1. Saisir l'adresse internet : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr>
2. Cliquer sur l'onglet en haut intitulé "**Politiques publiques**"
3. Cliquer sur « **Cohésion Sociale** »
4. Cliquer sur la rubrique "**Jeunesse, Sport, Vie Associative**"
5. Cliquer sur le rectangle «**Sport**»
6. Enfin, cliquer sur l'article intitulé "**CNDS - Part territoriale 2014**" : tous les documents utiles pour la campagne C.N.D.S. 2014 pourront être téléchargés.

Je vous invite à lire attentivement l'ensemble des éléments mis en ligne afin que votre demande CNDS soit conforme aux modalités et directives 2014.

Votre dossier (cerfa) de demande de subvention doit être accompagné :

- du compte-rendu financier 2013 (si il n'a pas déjà été envoyé),
- du projet de développement ou du projet global associatif,
- de la fiche de « renseignements complémentaires pour le C.N.D.S. 2014».

Votre demande de subvention doit être adressée :

**à votre Comité Départemental ou district (football)
pour le 17 mars 2014 (dernier délai)**

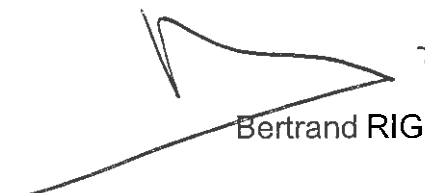
Seuls les clubs et sections de clubs multisports qui n'ont pas de comité départemental pourront adresser directement leurs demandes de subvention à la DDCS dans les mêmes délais.

Dans l'hypothèse où vous ne parviendriez pas à télécharger les éléments mis en ligne, vous pouvez les obtenir par courrier. Pour ce faire, il vous suffira de contacter Mme Sylvie DOMEON (02.96.62.83.46.) pour connaître les modalités d'envoi.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- Mme FLEURY – DDCS 22, ou le conseiller sportif référent de votre discipline (voir liste),
- votre comité départemental,
- le C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles) M. JEHANNO
tél. : 02.96.76.25.05 – mail : cribcotesdarmor@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Bertrand RIGOLOT